



---

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence

---

1. La Trentième Conférence des représentants et représentantes du PROE s'est tenue virtuellement du 7 au 9 septembre 2021. Elle a été suivie par le dialogue ministériel de haut niveau de Talanoa, le 10 septembre 2021.
2. La Conférence a pu compter sur la participation de représentants et représentantes des pays et territoires suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Vanuatu, Wallis-et-Futuna. Une liste exhaustive des participants et des observateurs figure dans l'Annexe 1.
3. La prière d'ouverture de la Conférence est prononcée par M<sup>me</sup> Ake Puka-Mauga, des Tokélaou.
4. Le discours d'ouverture de la Trentième Conférence du PROE est donné par Peseta Noumea Simi, directrice du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Samoa. Le discours d'ouverture de la directrice figure à l'Annexe 2.
5. M. Kosi Latu, Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), accueille à son tour les délégués et déléguées à la Conférence.

---

### Point 2 de l'ordre du jour : Nomination de la présidence et de la vice-présidence

---

6. Les articles 8.1 et 8.2 du « règlement intérieur de la Conférence du PROE » prévoient que lorsque la réunion est accueillie par le Secrétariat, la présidence est assurée par roulement alphabétique et que, lorsque la réunion n'est pas accueillie par le Secrétariat, la présidence est assurée par le pays hôte. Pour la Trentième Conférence du PROE, les Tokélaou sont désignées à la présidence et les Kiribati à la vice-présidence.
7. Les Îles Salomon, à la présidence sortante de la Vingt-neuvième Conférence du PROE, remercient le Directeur général sortant, M. Kosi Latu, ainsi que le Secrétariat pour leur soutien lors du mandat des Îles Salomon à la présidence. En outre, les Îles Salomon prennent acte des efforts du Directeur général et du Secrétariat, ainsi que des progrès en matière d'environnement durant l'année écoulée.
8. M. Mika Perez, représentant les Tokélaou à la présidence de la Trentième Conférence du PROE, remercie la présidence de la Vingt-neuvième réunion du PROE pour ses efforts.

#### La Conférence :

- 1) **confirme** la délégation des Tokélaou à la présidence ;
- 2) **confirme** la délégation de Kiribati à la vice-présidence.

---

### Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

---

9. L'ordre du jour et les modalités de travail ont été présentés en vue de leur adoption.
10. Le Secrétariat propose aux Amis de la Présidence d'examiner les opinions divergentes exprimées par certains Membres concernant le point de l'ordre du jour 8.4.3.
11. Les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et le Samoa félicitent respectivement les Tokélaou pour leur présidence et les Kiribati pour leur vice-présidence et s'associent aux Amis de la Présidence pour soutenir l'ordre du jour et les procédures de travail proposés par le Secrétariat.
12. L'Australie, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni, le Samoa, les Tonga et Vanuatu souhaitent devenir membres des Amis de la Présidence lors du point de l'ordre du jour 8.4.3.
13. La Présidence demande en outre aux Amis de la Présidence de se pencher sur le Communiqué du dialogue de Talanoa de haut niveau des ministres de l'Environnement, soutenu par les Îles Cook et la Nouvelle-Zélande.
14. La Conférence convient de discuter ensemble des points de l'ordre du jour 6.4, 6.5 et 9.2 tel que proposé par les Îles Cook et soutenu par le Samoa.
15. La Polynésie française remercie en outre les Îles Salomon pour leur orientation lors de leur présidence à la deuxième réunion du Conseil exécutif, comprenant des groupes de travail plus petits.

#### La Conférence :

- 1) **examine** et **approuve** l'ordre du jour provisoire ;
- 2) **approuve** l'horaire de travail.

---

### Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE

---

16. Le Secrétariat a présenté un compte rendu des mesures prises eu égard aux décisions et directives issues de la 2<sup>e</sup> réunion du Conseil exécutif (2-4 septembre 2020).

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** des mesures prises eu égard aux décisions et directives issues de la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE.

---

### Point 5 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble et mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2026 du PROE en 2020

---

#### Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du Rapport annuel 2020 et du compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la deuxième réunion du Conseil exécutif

17. M. le Directeur général présente le Rapport annuel 2020 du PROE et fournit un compte rendu des réalisations depuis la deuxième réunion du Conseil exécutif.

18. L'Australie et la Nouvelle-Zélande félicitent les progrès du PROE au cours de l'année dernière et remercient le Secrétariat pour son travail. L'Australie se réjouit de travailler avec le Secrétariat et ses Membres sur la réalisation de projets, notamment le Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique.
19. Le Vanuatu indique qu'il se réjouit de poursuivre son travail avec le PROE.

#### **La Conférence :**

- 1) **prend acte** du rapport du Directeur général.

#### **Point 5.2 de l'ordre du jour : Incidences de la COVID-19 sur le programme de travail du PROE et réponse du Secrétariat**

20. Le Secrétariat présente un aperçu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes et projets du PROE en 2020. L'aperçu souligne la réponse du Secrétariat pour le maintien du programme de travail et l'exécution du budget aux plus hauts niveaux possibles.
21. Les États-Unis d'Amérique et le Samoa félicitent le Secrétariat pour les progrès réalisés lors de l'année écoulée étant donné la pandémie et ses impacts. Les États-Unis d'Amérique saluent également les progrès réalisés par le Secrétariat pour tirer parti de technologies novatrices pour faire progresser son travail compte tenu des difficultés actuelles de la COVID-19.
22. Le Samoa prend acte que les impacts de la pandémie ont été considérables, particulièrement pour ses secteurs essentiels du tourisme, de la pêche et de l'agriculture. Une réalité supplémentaire pour le Samoa est que ces effets seront exacerbés par les impacts des catastrophes naturelles et des changements climatiques, soulignant la vulnérabilité des pays concernés.
23. Le Samoa note également qu'il a continué à soutenir le travail du Secrétariat en s'efforçant de faire revenir son personnel au siège. Ces efforts se font en marge des efforts du Samoa pour ses propres citoyens et ressortissants bloqués à l'étranger et pour garantir l'accès à des vaccins sûrs et efficaces aussi rapidement que possible pour le Secrétariat.
24. Le Samoa apprécie les efforts en cours du Secrétariat et de ses partenaires de développement en matière de renforcement et de préparation de mesures en réponse à la pandémie et se réjouit du soutien du Secrétariat aux Membres à travers la mobilisation de personnel technique et de gestion de projet sur le terrain, notamment de consultants locaux pour continuer la mise en œuvre d'activités au niveau national. Il note en outre que, même s'il n'est pas toujours disponible, le soutien national est essentiel. Si ce soutien est reproduit par la plupart de ses Membres, il serait utile d'envisager les implications possibles en matière de ressources sur les cycles budgétaires actuels et futurs.
25. Le Samoa ajoute en outre que ces deux ou trois derniers mois, plusieurs réunions régionales réunissant des secteurs clés ont eu lieu, notamment avec des partenaires de développement, en vue d'examiner les difficultés et les impacts socioéconomiques extraordinaires de la pandémie sur les plans de développement du Samoa.
26. Le Samoa a aussi demandé au Secrétariat et aux agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) d'intensifier et de renforcer des efforts de collaboration et de coordination plus rapprochés dans les programmes de travail pertinents lors de sa planification des 6 à 12 mois à venir.
27. Les Tonga soutiennent les recommandations et remarquent que la troisième recommandation donne l'occasion de renforcer les capacités locales afin d'aider les Membres à gérer les nouveaux problèmes et défis environnementaux de façon plus efficace

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** des incidences qu'a eu la pandémie de COVID-19 sur le programme de travail du PROE en 2020, et de leurs répercussions sur l'exécution des programmes, qui perdureront sans doute pendant un moment ;
- 2) **prend acte** des mesures prises par le Secrétariat pour atténuer les incidences de la pandémie sur l'organisation ;
- 3) **prend acte** des potentialités offertes par ces mesures pour renforcer les interactions entre le PROE et les Membres.

#### Point 5.3 de l'ordre du jour : Compte rendu de la progression en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques du PIP 2020-2021

28. Le Secrétariat présente un rapport de progression concernant l'atteinte des résultats stratégiques du PIP2 (2020-2021) et l'exécution de son budget-plan 2020-2021.
29. Les États-Unis d'Amérique, les Fidji et la France saluent le travail du PROE au cours de cette période. Les États-Unis d'Amérique se félicitent du rapport, notant qu'ils sont efficaces, transparents, et doivent rendre des comptes au regard de normes d'organisations internationales.
30. L'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni se félicitent des progrès concernant la sensibilisation par rapport à l'égalité des sexes.
31. La France remarque que les actions du rapport proposent des alternatives de partenariats soutenus et renforcés entre le Secrétariat et ses Membres.
32. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni et le Samoa soutiennent les recommandations.

#### La Conférence :

- 1) **approuve** les avancées obtenues en 2020 vis-à-vis des objectifs stratégiques du PIP2 (2020-2021) et du budget-plan 2020-2021 ;
- 2) **prend acte** des avancées obtenues en 2020 pour chacun des objectifs stratégiques du PIP2 ;
- 3) **prend acte** des réponses et des mesures prises par le Secrétariat en vue de résoudre les questions transversales lors de la mise en œuvre du deuxième PIP (2020-2021).

#### Point 5.4 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour 2020

33. Conformément au Règlement financier 27 (e), le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et note que les auditeurs ont exprimé une opinion sans réserve quant aux opérations financières du Secrétariat pour cette même année.
34. Le Samoa remercie le Secrétariat et prend acte du rapport détaillé et exhaustif.
35. La Nouvelle-Zélande, la Polynésie française et le Samoa soutiennent la recommandation.

#### La Conférence :

- 1) **examine et approuve** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2020.

---

## Point 6 de l'ordre du jour : Gouvernance, accords institutionnels et mécanismes

---

### Point 6.1 de l'ordre du jour : Troisième évaluation indépendante du PROE et évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE Premières conclusions

36. Le Secrétariat informe les Membres de la 3e évaluation externe indépendante (ICR) et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE et propose de réunir une Conférence extraordinaire des Membres le 8 octobre 2021 en vue d'examiner de façon exhaustive leurs rapports et leurs recommandations.
37. Les consultants de Natural Solutions Pacific consultants chargés de la 3e ICR et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE donnent un aperçu de la méthodologie et de l'approche employée.
38. La Nouvelle-Zélande félicite respectivement les Tokélaou et les Kiribati pour leur présidence et leur vice-présidence et exprime leur reconnaissance envers les Îles Salomon pour leur travail au cours de l'année écoulée à la présidence de la deuxième réunion du Conseil exécutif.
39. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'ICR et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, notant le bref délai de consultation et déclarant que le Secrétariat est d'une grande valeur pour ses Membres, espérant en outre que le rapport consolidera le Secrétariat et assurera sa pérennité.
40. L'Australie demande plus de temps pour lire l'ICR et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, remarquant que certaines recommandations sont simples et faciles, tandis que d'autres demanderont un examen approfondi par l'ensemble des Membres, en raison des implications financières découlant des points de l'ordre du jour 6.4 et 6.5. L'Australie propose également une réunion le 15 octobre et une deuxième réunion début 2022 pour donner un rôle au Directeur général entrant lors de ces discussions. Elle propose également un groupe de travail pour discuter de la gouvernance et des problèmes de programmation présentés par l'ICR et l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE.
41. La proposition d'un Groupe de travail est soutenue par Fidji, la France, les Îles Cook, les Kiribati, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Les Îles Cook souhaitent aussi définir un mandat pour ce Groupe de travail pour donner une impulsion aux conclusions de l'ICR et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, notamment un résumé de toutes les réponses du Secrétariat et de ses Membres.
42. Le Secrétariat clarifie que la réunion de 2022 proposée aurait un impact sur les obligations contractuelles du consultant, en raison d'une question du Samoa.

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport fait par le Secrétariat concernant la troisième évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017- 2026 ;
- 2) **prend acte** de la présentation du consultant portant sur la méthode employée pour l'évaluation conjointe, son contexte et les concertations qui seront menées ;
- 3) **approuve** l'organisation d'une Conférence extraordinaire des Membres du PROE, qui se tiendra le 15 octobre 2021, dans le but d'examiner le rapport complet de la troisième évaluation indépendante du PROE et de l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026, ainsi que les recommandations y figurant ;
- 4) **met sur pied** un groupe de travail chargé de débattre des enjeux concernant le programme et la gouvernance à la suite des rapports, au cours des six premiers mois de 2022. La rédaction du mandat de ce groupe de travail est confiée au Secrétariat.

### Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

43. La présidence du Comité d'audit présente un rapport de synthèse sur le travail du Comité portant sur la période courant du 1er août 2020 au 31 juillet 2021.
44. Les Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna prennent acte et se félicitent du Rapport du Comité d'audit et soutiennent ses recommandations.

#### La Conférence :

- 1) **prend acte et approuve** le rapport du Comité d'audit pour la période d'août 2020 à juillet 2021 ;
- 2) **constate** que la situation des réserves reste critique malgré son amélioration par rapport à 2019 ;
- 3) **demande** aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et de fournir des contributions volontaires supplémentaires pour appuyer le Secrétariat ;
- 4) **prend acte** des modifications proposées à la charte du Comité d'audit ;
- 5) **exprime** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu'elle a reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.

### Point 6.3 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

45. Conformément au Règlement financier 14, le Secrétariat fait le point de la Conférence concernant les contributions des Membres en date du 31 décembre 2020, comme établi par l'audit, et donne un bref compte-rendu de l'état des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport (30 juin 2021).
46. Les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Tonga, Vanuatu et Wallis-et-Futuna soutiennent ces recommandations.
47. Les Tonga demandent en outre une facture relative à leurs cotisations en tant que Membre afin de les régler dès que possible.

#### La Conférence :

- 1) **ayant examiné** le rapport, **définit une marche à suivre** visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
- 2) **s'engage** collectivement et individuellement à verser l'intégralité des contributions actuellement impayées en 2021.

### Point 6.4(a) de l'ordre du jour : Évaluation du système de rémunération du personnel : Conditions générales

48. Le Secrétariat fait rapport à la Conférence concernant l'évaluation de la rémunération du personnel : Conditions générales et présentation des conseils de Birchers LLC Group Consultancy sur les conclusions et les recommandations à considérer.
49. L'Australie, les Fidji, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande et le Samoa demandent plus de temps pour aborder ce point de l'ordre du jour et ses recommandations, notant que celles-ci sont considérables et pourraient avoir un impact sur les autres agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), auquel ils appartiennent aussi.
50. L'Australie, les Îles Cook, le Samoa et les Tonga demandent pourquoi aucune des agences du CORP n'a été incluse à titre de comparaison, compte tenu de la politique d'harmonisation du CORP. Les services de conseil Birchers LLC clarifient qu'ils n'ont pas inclus les agences du CORP en tant que comparaison dans l'examen dans la mesure où elles ne figuraient pas dans le



mandat de l'évaluation. Birches LLC clarifie en outre qu'ils ont choisi des organismes similaires au Secrétariat, dotés de systèmes de rémunération dynamiques, bien établis et régulièrement mis à jour.

51. Le Directeur général clarifie qu'une approche unifiée concernant l'adoption de données de marché n'est plus d'actualité et note en outre qu'une approche aux données de marché alignée au Secrétariat est nécessaire, d'où sa demande aux Membres du PROE de procéder à cet examen au moyen de la Conférence du PROE.
52. Les services de conseil Birches LLC confirment que la disparité salariale ne figurait pas dans le mandat de l'examen, mais qu'une coordination de systèmes non sexistes était possible, en réponse à une question de l'Australie.
53. L'Australie souhaite connaître les implications financières de ces recommandations, qui serviront de base aux discussions du point de l'ordre du jour 6.5. Le Directeur général confirme que le budget ne comporte aucune affectation budgétaire, mais que des dispositions ont déjà été soumises dans le budget pour 2022, remarquant qu'une augmentation éventuelle des contributions ne serait pas utilisée pour ce point.
54. L'Australie, les Fidji, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et les Tonga prennent acte des conséquences de ces recommandations pour les autres agences du CORP.
55. La Conférence convient de remettre la décision concernant les recommandations d'origine et convient de discuter de ce point de l'ordre du jour lors d'une Conférence extraordinaire qui sera convoquée le 15 octobre, pour aborder l'évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026.
56. Le Directeur général propose d'établir un Groupe de travail spécial officieux pour analyser et discuter de toutes les questions posées par les Membres concernant ce point de l'ordre du jour, chercher une voie à suivre et les soulever ces questions lors de la Conférence extraordinaire du 15 octobre. Ce Groupe de travail spécial officieux inclura, sans s'y limiter, l'Australie, les Fidji, la France, les Îles Cook, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et les Tonga.

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** de ce que l'ordre du jour de la Conférence extraordinaire des Membres du PROE prévue le 15 octobre 2021 pour discuter de l'évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE sera élargi pour prendre en compte le point 6.4 de l'ordre du jour : Évaluation du système de rémunération du personnel et des recommandations proposées ;
- 2) **met sur pied** un groupe de travail informel et ouvert (comprenant, mais sans s'y limiter, les Membres suivants : Australie, Fidji, France, îles Cook, Nouvelle-Zélande, Samoa et Tonga) chargé de débattre plus en profondeur des recommandations contenues dans le DT 6.4 et du rapport complet soumis par le groupe d'expert-conseil Birches LLC, et de soumettre un rapport contenant les recommandations revues lors de la Conférence extraordinaire du 15 octobre.

#### Point 6.5 de l'ordre du jour : Financement durable

57. Le Secrétariat a fourni une mise à jour des actions entreprises pour faire face aux pressions sur le budget de base pour 2021 compte tenu des impacts mondiaux de COVID-19 et a demandé des conseils sur les options et les actions qui permettraient d'assurer un financement durable pour sa résilience financière à long terme.
58. L'Australie et les Îles Cook ont reconnu les efforts proactifs entrepris par le Secrétariat dans le but d'atteindre des excédents budgétaires au fil des ans, efforts qu'ils ont de plus félicités.

59. L'Australie a indiqué qu'elle avait conclu un nouvel accord de partenariat de 10 ans avec le Secrétariat et qu'elle fournit un financement de base en reconnaissance de l'importance du rôle central du PROE. L'Australie précise en outre que les pressions des projets peuvent exercer une contrainte majeure sur le financement de base et a donc augmenté la contribution aux frais de gestion à 15 % en reconnaissance du coût nettement plus élevé de l'exécution d'opérations dans le Pacifique.
60. L'Australie a également invité tous les Membres à augmenter leurs contributions en conséquence et encourage les donateurs et les bailleurs à être aussi accommodants que possible dans leurs propres systèmes de gestion financière étant donné les impacts de la COVID-19 sur la réalisation des projets.
61. L'Australie et les Îles Cook applaudissent les opportunités de financement de projets évaluées par le Secrétariat ainsi que la croissance du recouvrement des coûts. Les Îles Cook ont par ailleurs constaté l'évolution des frais de recouvrement des coûts la Communauté du Pacifique qui sont passés de 5,3 % en 2015 à 12,1 %, présentant un objectif de 15 %, et proposent que le Secrétariat s'appuie sur ce succès.
62. Les Îles Cook saluent l'objectif de 80 %, mais demandent comment les Membres pourront s'y engager. Les Îles Cook demandent aussi si cela se fera grâce au financement de donateurs, ou en augmentant les contributions des Membres.

#### La Conférence :

- 1) **met en place** une structure de financement de base qui consolidera le revenu de base du PROE et permettra au Secrétariat de lever des sources de financement supplémentaires ;
- 2) **envisage** une structure similaire à la structure de financement de base de la Communauté du Pacifique (CPS), à savoir d'augmenter la prise en charge du financement de base par le PROE de 58 % à 80 % de son budget, afin de garantir la résilience financière du PROE face aux événements imprévisibles actuels et futurs ;
- 3) **encourage** les Membres et les partenaires du PROE à étudier la possibilité d'accords de partenariat pluriannuels pour le financement de base similaires à ceux signés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;
- 4) **formule** des recommandations en matière de financement durable afin de renforcer la résilience financière du PROE à long terme.

#### Point 6.6 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes externes

63. Conformément au Règlement financier 29, le Secrétariat fournit un compte rendu à la Conférence concernant la nomination d'auditeurs externes qui réaliseront l'audit annuel des comptes financiers du PROE pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022.

#### La Conférence :

- 1) **ayant examiné** le document, **approuve** la nomination de BDO Samoa afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers prenant fin à la date des 31 décembre 2021 et 2022.

#### Point 6.7 de l'ordre du jour : Évaluation de la performance du Directeur général sortant (huis clos)

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** de l'évaluation faite par la Troïka concernant le Plan d'amélioration des résultats personnels du Directeur général sortant pour la période allant de septembre 2020 à septembre 2021, le remerciant pour les excellents résultats obtenus par lui en cette dernière année de son contrat, et **l'approuve** ;



- 2) **prend acte** de la proposition faite par la Troïka d'inviter les Membres à communiquer des objectifs spécifiques, adéquats et pertinents, devant être repris dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du nouveau Directeur général avant la fin décembre 2021, et **l'approuve**, tout en **prenant acte** de ce que la Troïka se concertera avec le nouveau Directeur général début 2022 afin de convenir d'une version définitive de ce plan et de ses objectifs.

## Point 6.8 de l'ordre du jour : Nomination du nouveau Directeur général (huis clos)

### La Conférence :

- 1) **approuve** la nomination de M. Sefanaia Nawadra au poste de Directeur général du PROE, prenant fonction le 4 avril 2022 ;
- 2) **approuve** l'extension du contrat du Directeur général actuel, M. Kosi Latu, jusqu'au 3 avril 2022.

---

## Point 7 de l'ordre du jour : Coopération régionale et partenariats régionaux

### Point 7.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique

64. Le Secrétariat fournit un aperçu des efforts coordonnés visant à mettre en œuvre le programme des dirigeants du Pacifique prévu dans le programme de travail stratégique 2021 du CORP, ainsi que la stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires, lorsque cela est pertinent pour le mandat du PROE.
65. L'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Samoa saluent la participation active du Secrétariat dans le processus du CORP.
66. La Nouvelle-Zélande demande des éclaircissements concernant la capacité limitée du Secrétariat en matière d'impacts du nucléaire. Le Secrétariat clarifie qu'il n'a pas d'expertise suffisamment précise en matière de questions nucléaires pour fournir une aide ciblée sur les impacts du nucléaire mis en avant par les dirigeants du CORP ou pour aider les Membres davantage.
67. En réponse à une question des États-Unis d'Amérique, le Secrétariat clarifie que tout engagement concernant les questions telles que l'architecture régionale et les stratégies de 2050 n'entraîneront pas son mandat et n'entraînera aucune pression excessive sur les ressources existantes.
68. L'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni, le Samoa et les Samoa américaines soutiennent cette recommandation.
69. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et le Samoa s'engagent à réaliser l'Ordre du jour des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique.
70. Le Samoa remarque qu'il soutient la poursuite du développement de la Stratégie de 2050, notant qu'il reste primordial pour guider les aspirations en matière de développement concernant un ensemble de thèmes clés. Le Samoa salue en outre le Secrétariat et l'équipe One CROP Plus pour le soutien donné au Samoa lors de la CdP26, notamment son rôle en tant que représentant des petits États insulaires en développement au bureau de la CdP.
71. Le Samoa apprécie également l'appui du Secrétariat concernant la pêche régionale et prend acte de l'impact des changements climatiques sur la pêche. Il encourage le Secrétariat à soutenir les efforts de l'Agence pour la pêche visant à favoriser une prise de conscience concernant la reconnaissance et l'inclusion de la pêche dans les préparatifs de la CdP26.

72. Le Samoa remarque en outre que les décisions prises par les dirigeants de la PALM 9 concernant la gestion d'eaux traitées par le système ALPS doivent être mises en œuvre, en priorisant les efforts visant à assurer une concertation internationale, le droit international, ainsi que des évaluations scientifiquement vérifiables et des conseils, notant par ailleurs que les Membres du Forum se sont engagés à suivre des conseils indépendants pour interpréter les informations scientifiques à mesure qu'elles deviennent disponibles. L'engagement du Pacifique avec le Japon et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est important pour assurer la transparence et la poursuite d'un dialogue étroit et clarifier toutes les préoccupations qui en découlent.
73. Le Samoa se félicite de la nomination de Mme Rhea Moss-Christian (République des Îles Marshall) pour participer au nom de la région et donner des perspectives régionales au Groupe de travail de l'AIEA sur les aspects sécuritaires de la gestion d'eaux traitées par le système ALPS à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la Tokyo Electric Power Company (TEPCO).
74. L'Australie note que ces questions nucléaires ont été abordées lors de la Réunion des dirigeants des îles du Pacifique (PALM 9) et par l'AIEA concernant les eaux traitées par le système ALPS. Elle remarque également qu'elle a fourni son soutien technique au Secrétaire général du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour aider les Membres à interpréter ces données scientifiques.

#### La Conférence :

- 1) **prend note** des efforts coordonnés par le PROE pour la mise en œuvre du Programme des dirigeantes et dirigeants du Forum des îles du Pacifique prévu dans le Programme de travail stratégique 2021 du CORP, ainsi que de la Stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires pendant la période allant de juillet 2020 à mai 2021 ;
- 2) **fournit** des orientations concernant les questions stratégiques relevées en ce qui concerne la mise en œuvre des principales décisions des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique.

#### Point 7.2 de l'ordre du jour : Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique

75. Le Secrétariat informe les Membres concernant l'accès actuel au financement pour satisfaire aux priorités dans la lutte contre les changements climatiques. Le Secrétariat a en outre réitéré le rôle du PROE en tant qu'Entité de mise en œuvre régionale et cherche l'aide de la Conférence à la préparation multipays afin d'aider les organismes d'accès direct dans la région via le PROE, et solliciter son appui à cette fin.
76. Les Fidji, la Nouvelle-Zélande et le Samoa remercient le Secrétariat pour sa documentation et salue la façon dont il a accédé au financement climatique.
77. Le Samoa salue les activités de renforcement des capacités entreprises par le Centre océanien sur les changements climatiques afin de mieux répondre à ces besoins et recommande la proposition de préparation multipays du PROE.
78. Les Fidji prennent acte des lacunes et des difficultés à accéder aux financements climatiques et proposent que le Secrétariat entre en contact direct avec ses Membres pour envisager comment les fonds de préparation climatique pourront soutenir le programme de préparation du Secrétariat. Cette proposition est soutenue par la Nouvelle-Zélande.
79. La Nouvelle-Zélande salue la revalorisation de l'accréditation du Secrétariat au Fonds vert pour le climat, prenant aussi acte du travail supplémentaire qui sera requis pour se conformer à l'accréditation.

## La Conférence :

- 1) **prend acte** du document de travail intitulé « *Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique* » (DT 7.2/Att. 2) ;
- 2) **prend acte** des lacunes et des potentialités dans l'accès au financement de l'action climatique, notamment des potentialités qui s'offrent dans le cadre du Fonds d'adaptation, et **exhorte** les Membres à collaborer avec le PROE afin de mieux articuler leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques pour les projets et programmes potentiels ;
- 3) **approuve** l'approche du PROE consistant à capitaliser les potentialités dans le paysage du financement de l'action climatique dans le Pacifique ;
- 4) **approuve** la proposition de préparation multipays faite par le PROE et encourage les Membres à la soutenir en y allouant leurs fonds de préparation nationaux 2021 non encore engagés. Le PROE aimerait également remercier les pays qui se sont engagés à appuyer la proposition de préparation du PROE, et a hâte de recevoir leurs lettres de non-objection ;
- 5) **encourage** les Membres à optimiser les programmes d'aide à la préparation disponibles pour le financement de l'action climatique afin d'appuyer les entités d'accès direct nationales et régionales.

## Point 7.3 de l'ordre du jour : Nouveau Cadre 2021-2027 pour l'aide financière de l'Union européenne à destination du Pacifique

80. L'UE a informé les Membres des dernières évolutions concernant la programmation de l'aide de l'Union européenne à destination du Pacifique pour 2021-2027 et demande des avis concernant les domaines de coopération prioritaires en matière de programmes nécessitant son soutien.
81. Les Tokélaou remarquent qu'ils sont souvent à la recherche d'aide de partenaires qui négligent les territoires, demandant en outre que le Secrétariat et l'Union européenne en prennent acte et envisagent d'inclure les territoires de façon équitable lors d'investissements. L'Union européenne indique qu'elle relaiera le message à Bruxelles.
82. L'Union européenne clarifie que sa présentation à la Conférence provenait d'un bureau aux Fidji qui recouvre 13 îles du Pacifique, mais que le bureau chargé des Territoires d'outre-mer est une entité séparée en Nouvelle-Calédonie, avec un cycle de programmation différent. Il s'agit de la réponse à une question de Wallis-et-Futuna concernant la méthodologie détaillée et la grille du nouveau programme de l'Union européenne.
83. Le Samoa salue le soutien continu de l'Union européenne dans les domaines ayant trait à la gestion durable des déchets, l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité, les solutions naturelles et les océans, prenant acte de l'évolution de la programmation européenne pour la période 2021-2027. Il demande en outre une clarification concernant la modification de la Recommandation 2, pour garantir que la région du Pacifique coordonne les priorités des programmes régionaux du Pacifique et que l'objectif de la programmation soit maintenu par le Secrétariat.
84. Les États fédérés de Micronésie, les Kiribati, les Tonga et Vanuatu soutiennent les recommandations actuelles.
85. Les Tonga saluent le soutien de l'Union européenne, notant qu'elles souhaiteraient voir le Programme de partenariat européen pour la gestion des déchets (PacWastePlus), l'Alliance mondiale contre le changement climatique, le projet Adaptation du Pacifique au changement climatique et résilience (PACRES) et le Projet Deux sur la Gestion de la diversité biologique et des aires protégées se poursuivre. Les Tonga notent en outre que PacWastePlus est le seul programme qui aborde les déchets dangereux et qui participe aux difficultés constantes des

Tonga découlant des batteries plomb-acides usagées et de stocks de déchets contenant de l'amiante.

86. Le Vanuatu reconnaît le soutien de l'Union européenne envers PacWastePlus, le Partenariat Pacifique-Union européenne et les projets BIOPAMA2, demandant en outre que son soutien soit poursuivi lors de la prochaine phase de financement.

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** des priorités de l'UE et des récentes évolutions dans le contexte de la programmation de l'aide de l'UE à destination du Pacifique pour 2021-2027 ;
- 2) **informe** l'UE des domaines prioritaires (actuels et nouveaux) pour lesquels les Membres souhaitent voir la coopération se poursuivre sous la forme de programmes futurs. Les Membres peuvent également proposer de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre des priorités de l'UE pour le financement à destination de Pacifique au cours des sept prochaines années. Les réponses doivent être communiquées avant le 30 septembre 2021 à l'adresse électronique suivante : [andreja.vidal@eeas.europa.eu](mailto:andreja.vidal@eeas.europa.eu)

#### Point 7.4 de l'ordre du jour : Partenariat stratégique entre le PROE et la JICA : perspectives pour la collaboration

87. La JICA a présenté des potentialités futures entre le PROE et la JICA en matière de gestion des déchets et de lutte contre les changements climatiques. Cela se fera en développant les capacités humaines et institutionnelles pour garantir la durabilité du Pacifique insulaire.
88. Les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tonga et Vanuatu remercient la JICA pour la vue d'ensemble du partenariat entre la JICA et le PROE et saluent le soutien régional du gouvernement japonais par le biais de la JICA, pendant presque vingt ans.
89. Le Samoa salue en outre le partenariat entre J-PRISM et son ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, notant qu'un soutien supplémentaire a été demandé sous l'égide de J-PRISM 3. Il se réjouit du renforcement du partenariat entre le PROE et la JICA à l'avenir.
90. Les Tonga acceptent les recommandations de la Conférence et remercient le Secrétariat et la JICA pour leurs efforts collaboratifs visant à s'assurer que les déchets soient gérés convenablement dans la région. Les Tonga soulignent le succès apporté par l'initiative J-PRISM lors de l'établissement d'une décharge et d'un système de collection des déchets sur l'île de Ha'apai. Le projet a vu naître Waste Authority Ltd, qui fonctionne désormais indépendamment, sans subventions du gouvernement tonguien. Le gouvernement japonais a renforcé les capacités de Waste Authority Ltd en fournissant des équipements, notamment des camions de collecte et de la machinerie lourde à la décharge.
91. Les Tonga reconnaissent que les nouvelles activités proposées par la J-PRISM 3 compléteraient ses efforts de gestion des déchets, notamment en réduisant l'arrivée de déchets dans la décharge et la création de revenus pour opérer cette gestion de déchets, à savoir, une économie circulaire. Les Tonga expriment aussi leur satisfaction quant aux efforts de la JICA, du Secrétariat et d'autres partenaires, qui leur ont permis d'entreprendre une gestion efficace des déchets.
92. Les États fédérés de Micronésie, les Kiribati, la République des Îles Marshall et Vanuatu soulignent qu'ils ont bénéficié du programme J-PRISM et soutiennent les recommandations définies dans le document, et les Kiribati ajoutent qu'elles n'étaient pas partenaires de la J-PRISM 2, mais souhaitent participer à la Phase 3. Les Kiribati demandent à la JICA de tirer des enseignements de la J-PRISM 2 pour élaborer la J-PRISM 3.

## La Conférence :

- 1) **salue et réaffirme** les résultats positifs des projets de coopération technique en cours avec le PROE dans la région du Pacifique ;
- 2) **appuie** les démarches en cours en vue de l'élaboration de la prochaine phase de coopération technique sur la gestion des déchets et sa mise en œuvre, dont le début est prévu pour 2022.

---

## Point 8 de l'ordre du jour : Questions de fond et de stratégies relatives aux programmes

---

### Point 8.1 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques

93. Le Secrétariat présente une vue d'ensemble des principales priorités pour favoriser la mise en œuvre de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.
94. Le Samoa salue le travail du Secrétariat et de l'équipe du projet « One CROP Plus » qui précède la Vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP26) et notamment le soutien apporté au Samoa en tant que représentant les petits États insulaires en développement au Bureau de la CdP. Le Samoa félicite également la direction du Secrétariat pour assurer sa participation dans le processus de la CCNUCC malgré les difficultés actuelles.
95. Le Samoa salue le sous-comité de One CROP Plus pour avoir coordonné un engagement et une défense de haut niveau des petits États insulaires en développement pour soutenir le travail de champions et reconnaît le soutien de ses partenaires, notamment les gouvernements néo-zélandais et irlandais.
96. Le Samoa annonce avoir soumis son deuxième CDN avec une ambition accrue et demande à ses partenaires de l'aider à assurer sa mise en œuvre efficacement.

## La Conférence :

- 1) **approuve** les principales activités et priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.

### Point 8.1.1 de l'ordre du jour : CdP26 à la CCNUCC

97. Le Secrétariat informe les Membres de l'avancée des mesures du PROE et de l'équipe du One CORP+ pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique s'étant constitués Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans leur préparation à la 26e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP26) qui aura lieu à Glasgow, au Royaume-Uni, en novembre 2021 et aux procédés précédant cette convention.
98. Le Royaume-Uni remercie le Secrétariat pour son soutien aux préparatifs des pays insulaires du Pacifique et sa participation à la CdP26, remarquant que la CdP de Glasgow aura lieu dans moins de 8 semaines, son importance étant soulignée par les cyclones tropicaux, les feux de forêt, les canicules et les sécheresses à travers le monde.
99. La Nouvelle-Zélande reconnaît l'importance de la participation des pays insulaires du Pacifique à la CdP26 et collabore avec le Secrétariat, l'Australie et le Royaume-Uni pour s'atteler aux problèmes logistiques qui pourraient entraver la participation. La Nouvelle-Zélande aura recours à un processus de quarantaine et recommande aux Membres qui devront y recourir d'envoyer leur candidature au plus tôt

100. Le Directeur général informe les Membres qu'une petite équipe participera à la CdP26 pour soutenir ses Membres et remarque que bien que la décision ait été difficile à prendre en raison de la COVID-19, il importait que le Secrétariat soit présent à la Conférence pour aider ses Membres.

**La Conférence :**

- 1) **prend acte** de l'avancée des préparatifs en vue de la CdP26 à la CCNUCC réalisés par le PROE et par le One CORP+.

**Point 8.1.2 de l'ordre du jour : Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique**

101. Le Secrétariat informe les Membres de l'existence et de l'avancée du Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique, qui a été approuvé par le Conseil météorologique du Pacifique (CMP) lors de sa réunion intersession du 5 mai 2021.

102. Les États-Unis d'Amérique prennent acte des informations actualisées concernant le Programme d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique et saluent l'impulsion des Tonga, ainsi que le Conseil météorologique du Pacifique et ses partenaires. Les États-Unis d'Amérique soutiennent le Programme d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique et note les données contribuées par la mise en œuvre de bouées mouillées TAO/TRITON opérées par l'Agence américaine pour les océans et l'atmosphère, visant à surveiller les variations des oscillations El Niño et La Niña (phénomène ENSO) et l'importance de la contribution continue de données pour les modèles climatiques mondiaux et pour le Programme de préparation climatique.

103. Le Samoa confirme que les dirigeants du Forum des états insulaires du Pacifique ont accepté le Plan d'investissement, prenant acte du coût proposé de 165 millions d'USD. Le Samoa salue également l'investissement à long terme, les interventions ciblées et remarque que les coûts associés aux impacts seraient beaucoup plus élevés que les investissements et le soutien.

**La Conférence :**

- 1) **prend acte** de l'appui donné au Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique par les dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique lors de leur 51<sup>e</sup> Retraite, le 6 août 2021 ;
- 2) **se félicite** de la progression faite par le PROE en coopération avec le Bureau australien de météorologie, l'Organisation météorologique mondiale, les Membres du conseil météorologique du Pacifique (CMP), la Communauté du Pacifique et les autres partenaires concernant la demande du CMP-5 d'une étude préliminaire en vue d'une initiative programmatique décennale régionale de réponse aux phénomènes climatiques, hydrologiques et océaniques extrêmes dans le Pacifique ;
- 3) **remercie** l'Irlande pour l'aide financière accordée par elle à l'élaboration de ce plan d'investissement ;
- 4) **prend acte** de l'avancée du Programme d'investissement décennal pour la préparation climatique du Pacifique ;
- 5) **demande** au Secrétariat de mener campagne en vue de l'obtention de financements pour le Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique et de rechercher de tels financements.



**Point 8.1.3 de l'ordre du jour : Partenariats stratégiques du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) et coopération via la plateforme novatrice d'apprentissage en ligne**

104. Le Secrétariat informe les Membres du PROE de l'avancement des partenariats stratégiques du Centre océanien sur les changements climatiques et de la coopération via la plateforme novatrice d'apprentissage en ligne.
105. La Nouvelle-Zélande et le Samoa félicitent le PCCC pour les progrès réalisés en seulement deux années depuis le début de l'opération.
106. La Nouvelle-Zélande note en outre que le PCCC a un bureau doté de tout le personnel nécessaire et est pleinement opérationnel, encourageant le PCCC à poursuivre cette lancée. Elle se réjouit de recevoir le soutien de ses partenaires pour que le PCCC soit durable à long terme.
107. En tant qu'hôte du PCCC, le Samoa exprime sa reconnaissance à l'égard du partenariat avec le Japon et le Secrétariat, qui permet de renforcer la résilience et la capacité des populations océaniques. Le Samoa salue en outre les efforts du PCCC en matière de courtage de connaissances, de formations sur les changements climatiques, les supports d'apprentissage en ligne et le partage d'informations pédagogiques dans le Pacifique, essentiels pour renforcer la résilience de nos populations océaniques. Il reconnaît aussi le soutien continu du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Secrétariat et se réjouit du chemin à parcourir ensemble.
108. Les Tokélaou signalent qu'elles souhaiteraient prendre part aux activités coordonnées par le PCCC et demandent un financement pour soutenir cette initiative.

**La Conférence :**

- 1) **prend acte** des partenariats stratégiques du PCCC et de la coopération, qui sont cruciaux pour l'efficacité du Centre ; le Secrétariat encourage les bailleurs et les partenaires à œuvrer avec le PCCC pour assurer un financement continu de la mise en œuvre des fonctions centrales du Centre ;
- 2) **prend acte** de la progression de la plateforme d'apprentissage en ligne du Centre en tant que solution novatrice d'apprentissage en ligne, et des incidences positives constatées grâce à la hausse du nombre de personnes participantes et, par conséquent, de l'accroissement des perspectives pour la capacité d'adaptation et la sensibilisation aux changements climatiques des États et des territoires insulaires océaniques.

**Point 8.2 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients**

109. Le Secrétariat présente les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.
110. Les États-Unis d'Amérique remarquent que le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020 est un élément important de la CdP de la CDB. Dans la mesure où son avenir est encore inconnu, les États-Unis d'Amérique notent en outre qu'ils ne pourront pas soutenir sa mise en œuvre, mais qu'ils continueront à soutenir autant que possible ses partenaires océaniques.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** les principales activités et priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.

**Point 8.2.1 de l'ordre du jour : Point de l'actualité relative à la CdP15 de la CDB et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

111. Le Secrétariat rend compte à la Conférence concernant le soutien aux Parties océaniques à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité biologique de 2020-2021.
112. L'Australie, les Kiribati, le Samoa et les Tonga prennent acte des difficultés pour participer à autant de réunions virtuelles en amont du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020, notamment la préparation de la CdP15 de la CDB. L'Australie note en outre qu'elle a envoyé un autre programme au Secrétariat de la CDB pour ses réunions virtuelles, mais n'a pas encore reçu de réponse de la CDB. Le Samoa note que la CCNUCC dispose d'un processus adapté aux fuseaux horaires des deux hémisphères et suggère qu'une approche semblable soit envisagée par la CDB. Les Kiribati demandent l'aide du Secrétariat pour s'atteler aux difficultés virtuelles qui sont un obstacle à sa participation aux réunions virtuelles.
113. L'Australie apprécie le soutien et la collaboration océaniques concernant la CMB et la Quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15 CDB) et en particulier en matière d'écosystèmes côtiers et maritimes, d'espèces exotiques envahissantes et de déchets plastiques, notant qu'elle siège au Fonds pour l'environnement mondial et s'efforce d'assurer son soutien au Pacifique.
114. Les Fidji, les Kiribati, le Samoa et les Tonga remercient le Secrétariat pour son soutien continu durant les négociations relatives à la CDB.
115. Le Samoa souligne les difficultés pour augmenter les efforts en matière d'écosystèmes et de moyens de subsistance dégradés, ainsi que les priorités clés liées à la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, notamment l'accent sur les écosystèmes et la restauration maritimes, la cible de gestion à 30 pour cent de gestion des océans, la planification de l'espace marin, la gestion des espèces envahissantes, et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
116. Les Fidji demandent au Secrétariat de suivre tous les réseaux officiels de communication nationale pour soutenir les pays lors des négociations de la CdP15 de la CDB et travailler avec eux, notamment par les voies diplomatiques existantes.
117. Les Tonga proposent que le Secrétariat organise des réunions régionales de préparation avant les réunions de la CDB pour une participation maximale et efficace.
118. Le Secrétariat confirme qu'il continuera à travailler avec les pays en réunissant des réunions préparatoires, notamment par le biais de réseaux de communication existants pour les points focaux nationaux.

**La Conférence :**

- 1) **prend acte** du rapport fait sur l'aide régionale fournie par le PROE aux Parties à la CDB ;
- 2) **prend acte** des priorités du Pacifique pour la CdP15 à la CDB ;
- 3) **prend acte** des obstacles qui se dressent face à la participation des Parties du Pacifique aux réunions en ligne de la CDB et à la recherche de stratégies permettant de les lever ;
- 4) **encourage** les Membres à inscrire des délégations à la CdP15 à la CDB et aux réunions et protocoles connexes, et à les appuyer.

**Point 8.2.2 de l'ordre du jour : Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées et 10<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées**

119. Le Secrétariat présente le nouveau cadre 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire aux Membres et soumet la Déclaration de Vemöore à leur approbation.

120. Les Fidji et le Samoa remercient le Secrétariat pour ce travail et prennent acte de l'objectif du Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées et 10e Conférence du Pacifique insulaire sur conservation de la nature et les aires protégées, ainsi que la Déclaration de Vemööre.

121. Les Fidji, la Nouvelle-Zélande, le Samoa et le Vanuatu déclarent leur soutien envers les recommandations.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées ;
- 2) **encourage** les Membres et partenaires à appuyer la mise en œuvre du Cadre ;
- 3) **prend acte** de la réussite de la 10<sup>e</sup> Conférence (virtuelle) du Pacifique insulaire ;
- 4) **invite** les Membres qui n'ont pas participé au segment de haut niveau de la Conférence sur la protection de la nature à approuver la Déclaration de « Vemööre ».

**Point 8.2.3 de l'ordre du jour : Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique**

122. Le Secrétariat soumet le nouveau Plan d'action pour les récifs coralliens à l'approbation des Membres et sollicite leur engagement pour le mettre en œuvre de façon collaborative et intersectorielle, en tant qu'urgence pour la région du Pacifique.

123. L'Australie, les Fidji, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le Samoa se félicitent du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique et saluent le travail du Secrétariat.

124. L'Australie prend aussi acte de l'approche intersectorielle à l'élaboration du plan et se réjouit de s'engager auprès du Secrétariat pour ce travail.

125. Les Fidji remarquent qu'ils soutiennent entièrement la mise en œuvre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique, qui est aligné à leur Politique océanique.

126. Le Royaume-Uni se réjouit du plan, qui sera essentiel pour réduire les menaces aux récifs coralliens dans le Pacifique et a hâte de faire appel au Fonds mondial pour les récifs coralliens pour ce travail.

127. Le Samoa remarque que la restauration et la protection du récif corallien sont une priorité et remercie le Secrétariat pour son soutien à cet égard.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique ;
- 2) **encourage** les Membres et les partenaires à appuyer la mise en œuvre intersectorielle de ce plan et à prendre des engagements dans ce sens ;
- 3) **charge** le Secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de ce plan par les Membres.

**Point 8.3 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 3 : les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution**

128. Le Secrétariat présente succinctement les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2022-23.

129. Les États-Unis d'Amérique, les Kiribati et le Royaume-Uni apprécient les efforts du Secrétariat dans ce domaine.

130. Les États-Unis d'Amérique, soutenus par le Royaume-Uni, demandent que le cadre régional en matière de déchets maritimes soit aligné aux efforts mondiaux déployés par la Cinquième Assemblée de l'ONU Environnement. Les États-Unis d'Amérique signalent qu'ils ont soulevé cette question lors de la 16e Réunion de la Convention de Nouméa et notamment ses inquiétudes à propos du mécanisme de conformité.
131. Le Royaume-Uni encourage par ailleurs les états insulaires du Pacifique à participer à l'ANUE 5 pour soutenir le nouvel accord mondial.
132. Les États-Unis remarquent en outre que des formations auprès de la garde côtière des États-Unis sont en cours pour soutenir le PACPLAN, dont les efforts ont été ralentis par la COVID-19 et se réjouissent de discuter avec le nouveau Directeur général des objectifs régionaux et de la meilleure façon de soutenir les efforts régionaux de gestion des déchets, notamment ceux du PACPLAN.
133. Les Kiribati notent que ces efforts sont alignés aux Objectifs de gestion des déchets des Kiribati, dont la stratégie a été approuvée en 2020. Ayant fait face à des difficultés en matière de ressources et d'assistance technique pour mettre en œuvre cette stratégie, elles ont fait appel à l'aide du Secrétariat et de ses partenaires donateurs, leur demandant de prendre en compte les priorités nationales qui pourraient ne pas être alignées aux projets régionaux.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** les principales priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2022-2023.

**Point de l'ordre du jour 8.3.1 : Planification stratégique et gestion des déchets générés par les catastrophes**

134. Le Secrétariat présente sa proposition concernant l'intégration des secteurs environnementaux (dont la gestion des déchets générés par les catastrophes) dans les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes pour faire en sorte que les activités de préparation, de réaction et de réhabilitation tiennent compte de la gestion des déchets.
135. Les Fidji reconnaissent et saluent les efforts du Secrétariat, recommandant par ailleurs que des consultations soient réalisées pour identifier les principales agences pertinentes en matière de Gestion des déchets issus de catastrophes.
136. Le Samoa prend acte de son soutien pour ce domaine de déchets, en vue d'aboutir à un environnement plus résilient, notant que son Bureau national de gestion des catastrophes a déjà adopté une approche sectorielle, notamment en matière de gestion des déchets issus de catastrophes. Samoa soutient aussi le groupe de travail régional, qui augmentera le soutien à cette région.

**La Conférence :**

- 1) **encourage** la mise en place de Secteurs de l'environnement (tenant compte des déchets générés par les catastrophes) au sein des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et **s'y engage** afin de faire face au problème des déchets générés par les catastrophes et autres problèmes environnementaux ;
- 2) **charge** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires afin de solliciter l'aide du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique du Cadre océanien pour un développement résilient afin de mettre sur pied une équipe régionale de gestion des déchets générés par les catastrophes.

### *Point 8.3.2 de l'ordre du jour : Planification stratégique et gestion des déchets dangereux*

137. Le Secrétariat présente les potentialités qui s'offrent pour sensibiliser au problème de la gestion des déchets dangereux dans le Pacifique et pour améliorer cette gestion, au vu des importants dommages causés par la mauvaise gestion du mercure, de l'amiante et des déchets médicaux, qui représentent une menace importante et permanente aux populations et à l'environnement de la région.
138. Le Samoa attire l'attention sur l'élaboration du rapport national sur le mercure en vertu de la Convention de Minamata et demande de l'aide pour la mise en œuvre de ce rapport.
139. Le Samoa présente aussi son inventaire actuel de mercure et son plan national de gestion des soins de santé et salue le soutien de ses partenaires, y compris le Secrétariat.

#### **La Conférence :**

- 1) **approuve** l'« Itinéraire en faveur d'une réforme législative pour le contrôle de l'amiante » inspiré du Code de pratique et de la note d'orientation pour le contrôle de l'amiante, et destiné à interdire l'importation de matériaux contenant de l'amiante, et **encourage** son adoption par les Membres ;
- 2) **prend acte** de la situation concernant le contrôle des déchets de mercure dans le Pacifique, et **encourage** l'élaboration de la « Campagne pour un Pacifique sans mercure » afin d'éliminer progressivement les produits contenant du mercure ;
- 3) **appuie** l'élaboration du « Plan d'investissement dans le contrôle des déchets médicaux ».

### *Point 8.3.3 de l'ordre du jour : Itinéraire pour établir un mécanisme de financement durable*

140. Le Secrétariat présente une proposition d'approche commune pour l'institution de systèmes de financement durable afin d'aider les États et territoires insulaires océaniques à créer des revenus afin de gérer efficacement les déchets dans la région.

#### **La Conférence :**

- 1) **prend acte** de l'itinéraire proposé pour un mécanisme de financement durable, et y **souscrit** ;
- 2) **charge** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de mécanismes de financement durable pour la gestion des déchets.

### **Point 8.4 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 4 : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale.**

141. Le Secrétariat présente les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023.
142. Le Samoa soutient les recommandations présentées par le Secrétariat et salue l'outil de suivi des indicateurs environnementaux qui facilite le suivi d'indicateurs aux niveaux national, régional et international.

#### **La Conférence :**

- 1) **approuve** les principales priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023.

**Point 8.4.1 de l'ordre du jour : Faire passer au niveau supérieur la gestion des données environnementales dans le Pacifique insulaire**

143. Le Secrétariat informe les Membres du contexte et des motivations justifiant le passage au niveau supérieur de la gestion des données environnementales dans le Pacifique afin de renforcer la planification, la rédaction de comptes rendus et la prise de décisions pour les différents pays, tout en satisfaisant aux exigences régionales et internationales en matière de comptes rendus. Il demande l'approbation de sa proposition visant à élaborer un projet complet pour soutenir une gestion plus importante de données environnementales dans le Pacifique.

**La Conférence :**

- 1) **appuie** le passage au niveau supérieur de la gestion des données environnementales dans le Pacifique ; **charge** le Secrétariat de commencer à travailler sur une proposition de projet à part entière destinée à favoriser cette mise à niveau, et d'envisager des options de financement auprès de la 8<sup>e</sup> reconstitution du FEM et d'autres sources de financement.

**Point 8.4.2 de l'ordre du jour : Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire, et procédure d'élaboration des futurs Rapports régionaux sur l'état de l'environnement et de la conservation**

144. Le Secrétariat présente le premier Rapport sur l'état de l'environnement et de la conservation dans la région du Pacifique, ainsi que la procédure et les échéances proposées pour l'élaboration du prochain Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire ;
- 2) **approuve** la procédure et les échéances pour l'élaboration du prochain Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation.

**Point 8.4.3 de l'ordre du jour : Exploration et exploitation minières des fonds marins : une épreuve pour la gouvernance et l'environnement du Pacifique**

145. Le Secrétariat donne des conseils sur la proposition concernant l'exploitation minière des fonds marins dans la région du Pacifique insulaire, et propose d'adopter une approche de précaution quant aux activités d'exploitation minière des fonds marins mises en avant.

146. La Polynésie française et le président des Amis de la Présidence pour le point de l'ordre du jour 8.4.3 présentent une vue d'ensemble du travail des Amis de la Présidence, constitués par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la France, les Îles Cook, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni, le Samoa et les Tonga.

147. Les Îles Cook et les États-Unis d'Amérique prennent acte des efforts de la Polynésie française à la présidence des Amis de la Présidence et ceux de cette association et du Secrétariat, notant qu'elles soutiennent le nouveau texte.

148. La France prend acte des réserves exprimées et souligne la nécessité d'articuler ce document par rapport au mandat donné à l'autorité internationale sur les fonds marins, qui pour la France est l'organisme pertinent pour invoquer le travail mené dans cette région dans les années à venir.



149. Les Îles Cook notent l'expression de leur intérêt pour ce point de l'ordre du jour et conseillent au Secrétariat d'envisager une consultation préalable de ses Membres dès que possible. Dans un esprit de compromis régional, les Îles Cook soutiennent le nouveau texte et ses recommandations.
150. La Polynésie française remercie les Amis de la Présidence et informe la Conférence que les efforts se poursuivent pour aborder le texte des ministres de l'Environnement lors de leur Talanoa de haut niveau.

**La Conférence :**

- 1) **prend acte** de la note de synthèse préparée par le Secrétariat, intitulée « Exploration et exploitation minières des fonds marins : une épreuve pour la gouvernance et l'environnement du Pacifique », ainsi que des réserves exprimées par certains Membres à son sujet ;
- 2) **encourage** les Membres qui exercent leur droit souverain à exploiter leurs ressources minières, conformément à leurs priorités nationales et au droit international (tel que formulé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer), à appliquer strictement le principe de précaution, en tenant compte d'analyses scientifiques détaillées de l'environnement des fonds marins et des incidences des activités minières, ainsi que de toute autre question connexe d'ordre socioéconomique ;
- 3) **apprécie** le rôle central joué par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la protection de notre continent du Pacifique bleu.

---

**Point 9 de l'ordre du jour : Examen et approbation du troisième PIP 2022-2023 et du programme de travail et budget bisannuels 2022-2023**

---

**Point 9.1 de l'ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2022-2023 et Cadre de résultats 2017-2026 ajusté**

151. Le Secrétariat a présenté aux Membres la proposition de troisième Plan de mise en œuvre des performances (PIP3) pour l'exercice biennal 2022-2023 et le Cadre de résultats décennal 2017-2026 ajusté.

**La Conférence :**

- 1) **approuve** le Plan de mise en œuvre des performances pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
- 2) **approuve** le Cadre de résultats 2017-2026 ajusté.

**Point 9.2 de l'ordre du jour : Examen et approbation du projet de programme de travail et de budget bisannuels pour 2022-2023**

152. Le Secrétariat présente le projet de programme de travail et de budget bisannuels du PROE pour 2022-2023.

**La Conférence :**

- 1) **examine et approuve** le projet de programme de travail et de budget bisannuels de **35 194 757 USD pour l'année 2022** et le **programme de travail et le budget provisoires de 23 731 883 USD pour l'année 2023**.

---

## Point 10 de l'ordre du jour : Rapport sur les conventions du PROE

---

### Point 10.1 de l'ordre du jour : Rapport sur la Seizième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et de ses protocoles connexes (Convention de Nouméa)

153. Le Samoa, président de la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, présente le rapport de la CdP16 à la Conférence.

#### La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport de la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

### Point 10.2 de l'ordre du jour : Rapport de la Onzième Conférence des Parties à la Convention en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani)

154. L'Australie, président de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Waigani, présente le compte rendu de la CdP11 à la Conférence.

#### La Conférence :

- 2) **prend acte** du rapport de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

---

## Point 11 de l'ordre du jour : Divers

---

155. Le Directeur général déclare qu'aucun point divers n'a été soumis au Secrétariat avant la Conférence. La Présidence ouvre la séance pour que d'autres éventuelles questions soient soulevées.

156. Aucune autre question n'est soulevée au titre des divers.

---

## Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs et observatrices

---

157. Aucune déclaration verbale n'est faite de la part des observateurs et observatrices.

158. Le Secrétariat annonce à la Conférence que les observateurs et observatrices peuvent soumettre leurs déclarations écrites au Secrétariat pour qu'elles soient reprises dans le PV complet de la Conférence.

---

## Point 13 de l'ordre du jour : Dates pour la troisième réunion du Conseil exécutif

---

159. Le Secrétariat propose la semaine du 5 septembre 2022 pour réunir la 3<sup>e</sup> réunion du Conseil exécutif. Il confirme par ailleurs qu'il communiquera la composition du Troisième Conseil exécutif aux Membres, notamment le nom du Président de la Conférence, en réponse aux questions de la Polynésie française et du Président.

**La Conférence :**

- 1) **convient** que la troisième réunion du Conseil exécutif se tiendra lors de la semaine du 5 septembre 2022.

---

**Point 14 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la 30e Conférence du PROE**

---

**La Conférence :**

- **adopte** les résultats de la 30<sup>e</sup> Conférence du PROE.

---

**Point 15 de l'ordre du jour : Clôture**

---

160. Pour terminer, le Président a exprimé sa reconnaissance au nom de tous les Membres du PROE envers M. Kosi Latu, le Directeur général sortant, pour ses deux mandats et pour son rôle en tant que Directeur général adjoint auparavant. Au nom de tous les Membres et du Secrétariat, le Président présente un cadeau au Directeur général en gage de reconnaissance.
161. Dans ses dernières remarques, M. Kosi Latu, Directeur général du PROE, remercie les Membres pour leurs conseils et leur soutien au fil des années.
162. Le Président termine la réunion avec une prière.

La 30<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE est officiellement clôturée à 17 h 15 heure de Samoa.

-----